

PLURIEL (LES)

Retraitées & Retraités

Bulletin de la section départementale du Calvados du SNUipp

206, rue Saint Jean - BP 53025 - 14 017 CAEN CEDEX 2

Tél. : 0 231 722 925 — Télécopie : 0231345401

courriel : snu14@snuipp.fr • site : <http://14.snuipp.fr>

• Directrice de la publication : Cécile RIBES • Prix du numéro : 5 €

Numéro 294 - janvier - février - mars 2016

• Impression par nos soins • CPPAP 0 917 S 07447



Sommaire

- **Impôts P2**
- **Congrès FSU P3**
- **FGR - Rando P4**
- **Manif 10 mars P 5&6**
- **Réversion P7**
- **Janine Troude P8**

Dispensé de timbrage

Caen CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le
01/03/2016

Etat d'urgence sociale et solidaire

Les fortes mobilisations de janvier 2016 - le 26 pour l'augmentation du pouvoir d'achat et le développement des services publics, le 30 contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité - ont montré la détermination des citoyennes et citoyens à vouloir une société plus juste, plus humaine, plus égalitaire.

L'urgence n'est pas de multiplier des dispositifs d'urgence au gré des événements, ni de «colmater». Pour endiguer la fracture sociale, tout le monde s'attarde à dire qu'il faut de l'emploi mais c'est pour quand ? Inviter les «bénéficiaires» du RSA à «faire un petit boulot», «rendre service» ou «s'occuper», plutôt que de créer l'emploi, c'est intolérable. Poursuivre la dégressivité des allocations chômage en pensant que cela va mettre les gens au boulot, c'est inacceptable alors que les suppressions d'emplois et les délocalisations se multiplient.

Dans le même temps, le projet de loi réformant le code du travail qui sera présenté le 9 mars en conseil des ministres prévoit de donner aux grands patrons toute liberté de «travail à la carte» et plus de souplesse pour les licenciements.

L'urgence solidaire, c'est du mieux vivre ensemble, accueillir, protéger; c'est l'inverse de l'état d'urgence prolongé qui constitue un recul injustifié de l'état de droit et ne règle en rien la question du terrorisme.

Enfin, l'urgence sociale et solidaire, pour les retraitées et retraités, c'est de stopper la dégradation de leur pouvoir d'achat et de permettre leur accès au mieux vivre ; **c'est ce que nous dirons dans la rue à Caen le jeudi 10 mars 2016, place du théâtre où je vous donne rendez-vous.**

Denise De Monte

Oui aux impôts sur le revenu : il faut renverser l'approche !

Les gouvernements et les différents candidats aux présidentielles n'ont cessé de vouloir baisser les impôts sur le revenu. Dans le même temps, ils n'arrêtent pas d'augmenter les prélèvements sur les salaires et les pensions, ne reviennent pas sur l'abaissement de la TVA, remettent en cause la sécurité sociale, diminuent les dotations étatiques aux collectivités territoriales, tout en leur attribuant de nouvelles charges. C'est ainsi que nous avons tous vu notre pension diminuer en ce mois de janvier : par l'augmentation de La MGEN, pour ceux qui y sont affiliés, (mais les autres ont également vu leur mutuelle augmenter), par le prélèvement de la CSG ou de la CASA pour d'autres, par davantage d'impôts locaux pour la majorité des retraités. Nous continuons de devoir rogner sur notre budget « loisirs et cultures » puisque les associations culturelles et sportives se voient contraintes d'augmenter leurs cotisations, faute de subventions. **Nous disons clairement qu'il est plus que temps de mettre en œuvre une réelle réforme fiscale, plus juste et plus solidaire** : seul un impôt national, tenant compte des revenus de chacun, peut avoir ces objectifs. Cessons de nous taire. Réclamons un impôt sur le revenu, utile et juste pour tous : il est nécessaire à notre société, à nos aspirations, à un meilleur service public et au paiement de nos pensions.

Si nous ne refusons pas de payer ce qui pourrait aider nos jeunes à mieux vivre, ni ce qui pourrait nous aider à payer notre perte d'autonomie, il est hors de question que nous soyons les seuls à « casquer », et encore moins lorsque notre pension n'atteint pas 1500€ mensuels et que nous avons été solidaires toute notre carrière. Oui, il faut renverser l'approche : pour un jeune entrant dans la vie active, le niveau de pension, relativement au salaire, sera, selon les hypothèses de 23% à 27% plus bas que celui du retraité de 2015. (Dixit Jean-Christophe Le Duigou, économiste et syndicaliste).

Devons-nous oublier nos revendications, au nom de la solidarité inter-générationnelle ? Ou rappeler que 80 milliards échapperaient à l'impôt chaque année, en grande partie grâce à nos banques, rappeler les cadeaux faits au grand patronat et à certains privilégiés.

C'est dans la vie et dans les luttes sociales et politiques que les citoyens pourront conquérir, pied à pied, assez de pouvoirs pour retourner la puissance des banques y compris celle de la Banque centrale européenne contre les marchés financiers, en arrachant le financement de projets concrets de développement du service public et la reconnaissance de la qualification de ses agents.

Isabelle Cruchet

Avec les Goodyear jusqu'à la relaxe !



Motion Congrès FSU – Le Mans – 1er au 5 février 2016

Motion Goodyear

En congrès au Mans, la FSU soutient les 8 syndicalistes de Goodyear !

Huit salariés de l'usine d'Amiens-Nord ont été condamnés à de la prison ferme alors même que les cadres « séquestrés » avaient retiré leur plainte.

C'est la première fois depuis 50 ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison alors qu'ils empêchent la fermeture de leur usine pour sauver les emplois. La FSU dénonce cette volonté de criminaliser l'action syndicale.

Elle n'accepte pas que l'on assimile la défense de l'intérêt des salariés à un délit. A l'inverse de cela, il faut entendre la détresse sociale et y apporter des réponses.

La FSU a appelé à la solidarité et aux rassemblements pour la défense des salariés le jeudi 4 février.

Elle exige l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR.

Syndicalisation des retraités du SNUipp14 :



184 en 2014-2015

185 syndiqués à la date du 1/03/16

Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat.

**Plus nombreux, plus forts, plus efficaces :
se syndiquer, un acte essentiel !**

Égalité Femmes Hommes

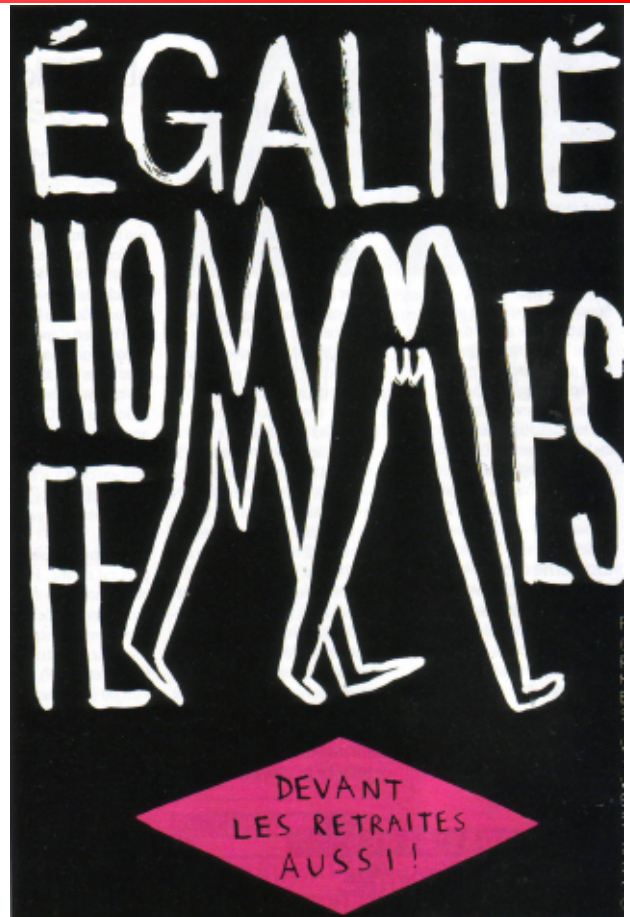
Le 8 mars, comme chaque année, ce sera la journée internationale des droits de la femme. De nombreux débats et forums auront lieu dans le département.

Une marche de nuit aura lieu **à Caen le 10 mars**.

Rendez-vous à 20 heures place Bouchard.

**"Marchons contre la régression des droits des femmes
et contre toutes les violences sexistes dans l'espace
public et privé"**

(Attention, c'est bien le 10 mars car le carnaval des étudiants à Caen est le 8 mars)



affiche de l'exposition "Égalité, mon œil !" à voir jusqu'au 8 mars Espace Niemeyer (Paris)

Après les rillettes, ... champagne ?



Quelques réflexions après le congrès national de la FSU qui vient de se tenir au MANS dans la première semaine de février.

L'orientation du SNUipp affichée lors de notre dernière Commission nationale a été confirmée voire renforcée. Même s'il reste des formulations encore maladroites ou approximatives dans les textes 3 et 4, l'essentiel des observations de la Commission nationale des retraités du SNUipp a été pris en compte. L'intervention du secrétaire national a exprimé très clairement l'exigence d'une approche fédérale affirmée. Désormais, les retraités SNUipp, en plus de constituer la première force numérique dans la SFRN, sont en capacité d'être celle qui donne des perspectives pour le syndicalisme retraité dans la FSU. Même la porte a été entr'ouverte à un débat sur d'éventuelles modifications ultérieures des statuts. C'est dire que ce résultat tient à notre travail tenace.

Tout cela peut libérer bien des énergies.

À l'issue de ce congrès, il me semble que notre attention doit se donner comme objectif de concrétiser, comme nous l'avons fait dans le congrès, la démarche collégiale indispensable au sein de la SFR nationale et de la SFR départementale : pour faire face au retrait du SE-UNSA de la FGR et pour se positionner dans le groupe des 9 dans la préparation du 10 mars et dans les actions à venir.

Il me semble que nous n'avons plus à nous demander où porter d'abord nos efforts, dans le syndicat national ou dans la fédération. Ce sera les deux ! Nous pouvons mener le débat dans les deux niveaux sur ce que doit être le syndicalisme retraité, la continuité actif/retraité, les liens intergénérationnels.

À nous de réfléchir maintenant à toutes les concrétisations : contributions pour Fenêtre sur cours, étude de mandatements (revalorisation des pensions, lieux de négociation ...)... Plus intéressant, non ?

L'ouverture de la préparation du Congrès du SNUipp en fournit évidemment une bonne opportunité.

Marc LE DISERT.

La FGR-FP fragilisée par le départ du SE-UNSA

La défense des intérêts des retraités amoindrie

Par son histoire, la Fédération Générale des Retraités (FGRFP), seule organisation syndicale de la Fonction Publique, s'est imposée comme partenaire près des organisations confédérales de retraités, comme interlocuteur des pouvoirs publics.

Fondée dès 1936, la FGRFP, association d'essence syndicale, présentait l'originalité de fédérer des syndicats d'horizons différents (FSU, UNSA, SUD, FO ...) et des adhérents directs (souvent d'anciens syndiqués) ce qui obligeait à des synthèses rassembleuses.

Fort de ses 48000 adhérents, la FGRFP représente un poids important dans le paysage syndical des retraités dans notre pays.

La décision du SE-UNSA (14000 adhérents) de ne pas renouveler son adhésion à la FGR-FP, laisse ses adhérents devant un choix difficile et lourd de conséquences pour l'association dans son ensemble : soit ils quittent la FGRFP, soit ils deviennent « adhérents directs », soit ils s'organisent en association qui pourrait adhérer à la FGR.

Les conséquences de cette prise de décision sont facilement prévisibles :

- Une perte d'adhérents importante (pour tout le monde)
- Un rétrécissement du pluralisme au sein de la FGRFP qui en faisait sa richesse, voire sa raison essentielle d'exister.

La commission exécutive de la FGRFP du Calvados a pris la décision de continuer à faire vivre l'association dans la recherche du pluralisme et de l'unité les plus larges. Elle ne se résigne pas à accepter la division. Plus que jamais il nous faut nous rassembler pour défendre nos intérêts de retraités en solidarité avec les actifs bien sûr : c'est pourquoi, la FGR-FP14, comme au plan national, entend **faire du 10 mars une journée d'action réussie.**

Raymond PROSPER-PAUL, Secrétaire Départemental.



Mardi 22 mars : RANDONNEE à Giel-Courteilles.

organisée par Daniel Jamard.

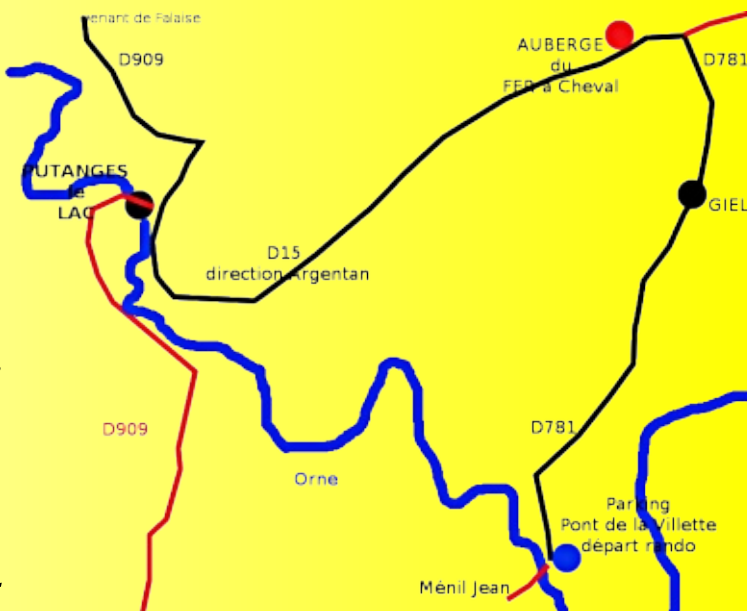
Caen – Giel-Courteilles : 60kms

N 158 jusqu'à Falaise | Prendre la sortie 11 ne pas s'engager sur l'autoroute | Suivre toujours la direction de Putanges (3 giratoires) | Prendre à gauche avant le pont la route d'Argentan sur 5km... | (Arrêt possible à Putanges : toilettes confortables sur la place à droite de la mairie) | Compter une heure de Caen au Pont de la Villette. Le café vous attendra près du menhir.

• **10h00 : Départ rando** | parcours de 8km – découverte de l'éperon barré de la Courbe (ancien site fortifié). | Possibilité pour les non-randonneurs de découvrir Putanges le Lac avant de rejoindre l'auberge : bords de l'Orne, embarcadère, vieilles maisons sur le rocher, commerces...

• **13h00 Déjeuner** : Auberge du Fer à Cheval à Courteilles (du parking de la rando à l'auberge 6km | de Putanges à l'auberge 5km). Repas 20€ tout compris.

Pour l'organisation du service pensez à vous inscrire au plus vite, merci. Pour tous renseignements appeler Daniel Jamard 06 70 21 21 81



Coupon-réponse à retourner dès maintenant par courriel à l'adresse suivante : slp14.fsu@gmail.com (ou au 06.87.23.55.90) ou par courrier : Denise De Monte, 6 r Louise Michel 14123 FLEURY SUR ORNE

NOM :
 • à la randonnée.....
 • au repas (20,00 € par personne à régler sur place).....
 • à la balade digestive

Prénom :
 oui non
 oui non
 oui non
 Tél :

Adresse :
 Courriel : @.....
 Portable :

Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de téléphone, d'adresse électronique, ...



Mobilisation nationale des Retraitées et Retraités

Depuis plusieurs années les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader

Par dizaines de milliers, depuis le 3 juin 2014, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

8 organisations de retraités appellent à une nouvelle mobilisation nationale le 10 mars 2016

Caen :
Rassemblement avec manifestation
10H30 Place du Théâtre

Les organisations syndicales de retraité-e-s **UCR-CGT, UNAR-CFTC, UCR-FO, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIRS-Solidaires** et les associations de retraité-e-s **FGR-FP, LSR.**

ont pris acte des reculs sociaux sur les retraites qui risquent de s'accroître selon plusieurs rapports (OCDE sur l'âge de départ, Cour des Comptes sur la réversion, COR sur la situation des retraité-e-s en France).

-ont décidé

De demander une rencontre à M. Sapin, ministre des finances, sous forme de lettre ouverte, au sujet de la demi-part fiscale aux veuves et veufs, et de l'exonération de la majoration familiale, dont les importantes conséquences financières ont incité le

gouvernement à décider de ne pas faire payer les impôts locaux aux personnes n'y étant pas assujetties les années précédentes. Elles revendiquent la remise en place de cette demi-part et de l'exonération de la majoration familiale.

De mobiliser le jeudi 10 mars sur la revendication centrale du pouvoir d'achat en baisse à cause du retard grandissant entre la revalorisation de l'ensemble du système des pensions et retraites par rapport au salaire moyen, de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité-e-s, du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.

Blocage des pensions

Le montant de notre pension n'a augmenté que de 0,1 % fin octobre 2015 au lieu des 0,9, évolution qui avait pourtant été inscrite dans la loi adoptée en 2014.

Blocage des retraites complémentaires

Le patronat avec le soutien de 3 syndicats, dont la CFDT, a décidé de bloquer pour 3 années les retraites complémentaires.

La revalorisation sera calculée sur l'indice des prix moins 1 %. En catimini, ils ont négocié le report de l'âge de départ en retraite à 63 ans.

Autre inquiétude, c'est le risque prochain d'une mise en cause progressive des pensions de réversion. Elle procure en moyenne 645 € par mois et concerne à 89% les femmes, celles qui justement perçoivent déjà les plus petites retraites.

A partir de 2019, l'AGFF qui finance les retraites complémentaires entre 62 et 67 ans doit disparaître.

De nombreux salariés devront partir à 67 ans pour ne pas avoir une lourde décote.

Santé : remboursements, privatisation

Les politiques de restrictions menées par les gouvernements successifs se traduisent par des remboursements sur les soins, les médicaments, les consultations avec de plus en plus de dépassements d'honoraires. La loi de programmation santé va imposer 3 milliards d'euros d'économies sur 2 ans aux hôpitaux publics. Des retraités hésitent à se soigner, n'ayant pas les moyens de se payer une complémentaire santé dont les cotisations explosent suite aux désengagements imposés à la Sécurité Sociale. Faudrait-il renoncer à la solidarité intergénérationnelle dans le cadre de la Sécurité Sociale pour continuer à verser des milliards aux patrons dans le cadre du CICE !

Nous revendiquons:

L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat de 300 euros par mois.

L'indexation des pensions (régime général et régimes complémentaires) sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix.

Aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète.

Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année, prenant en compte l'évolution du salaire moyen et une pension au moins égale au Smic revalorisé, pour une carrière complète.

La défense des pensions de réversions et leur déplafonnement dans le régime général.

Pour ne pas subir, Nous devons agir.

Les 16 millions de retraitées et retraités revendiquent une augmentation immédiate des pensions et retraites et, avec les salariés et privés d'emplois, disent:
« NON à la politique d'austérité. NON au démantèlement des services publics !!!

(ne pas jeter sur la voie publique)

Pensions de réversion : Danger, soyons vigilants !

Dans son rapport sur les comptes de la sécurité sociale rendu public le 15 septembre, la Cour des Comptes préconise d'harmoniser les pensions de retraite auxquels peuvent prétendre les conjoints survivants dans la plupart des régimes.

Les propositions de la Cour des Comptes :

Une même condition d'âge minimum dans tous les régimes

La Cour des Comptes suggère d'introduire une condition d'âge dans les régimes qui en sont dépourvus, notamment ceux de la fonction publique.

Dans un premier temps, cette condition d'âge minimum pourrait être fixée à 55 ans dans tous les régimes. Puis afin de tenir compte du recul de deux ans de l'âge légal de la retraite - de 60 à 62 ans - l'âge minimum pour bénéficier d'une pension de réversion pourrait être porté à 57 ans.

Imposer des conditions de ressources dans la fonction publique et les régimes spéciaux

La Cour des Comptes préconise d'introduire une condition de ressources dans les régimes de la fonction publique et les régimes spéciaux. Mais comme dans ces régimes, il n'existe pas distinction entre retraite de base et retraite complémentaire, elle propose d'instituer un système de plafonnement : « ce plafonnement pourrait ne s'appliquer qu'à la partie de la pension de réversion correspondant à 40 % de la retraite du fonctionnaire quand il appartient à la catégorie A (l'équivalent des cadres du privé - ndlr) et à 70 % quand il relève d'une autre catégorie ; le reste de la pen-

sion de réversion ne serait pas soumise à plafonnement, à l'image de la part versée aujourd'hui par les régimes complémentaires du secteur privé ».

La Cour invite également les partenaires sociaux qui gèrent les régimes complémentaires des salariés à étudier la question de la mise sous condition de ressources des pensions versées par ces régimes « eu égard à l'ampleur des difficultés financières » qu'ils rencontrent. A défaut, elle préconise de retenir les pensions de réversion versées par les régimes complémentaires dans les ressources prises en compte par le régime général pour apprécier si le conjoint survivant peut bénéficier de la pension de réversion du régime de base.

Vers un taux de réversion identique dans tous les régimes à 54%

La Cour propose d'aligner les taux de réversion pour le fixer à 54 % dans tous les régimes de base, ce qui permettrait d'améliorer la situation des veuves et veufs de fonctionnaires. Elle recommande aux partenaires sociaux de faire progressivement de même dans les régimes complémentaires.

Harmoniser les droits des ex-conjoints

Afin de mettre fin à ces disparités, les Sages de la rue Cambon propose d'uniformiser les règles de partage de la pension entre les ex-conjoints en prévoyant dans tous les cas, un calcul au prorata de la durée de chaque mariage rapportée à la durée d'assurance du défunt.

Une remise en cause qui s'avère néfaste pour les fonctionnaires et plus généralement pour les salariées et salariés.

Martine Conan

ASV comme Adaptation de la Société au Vieillessement

La loi ASV a été promulguée le 29 décembre 2015 pour application par les départements au 1er janvier 2016.

Les 2 principales mesures sont l'APA (allocation personnalisée pour l'autonomie) et le droit au répit pour les aidants familiaux.

Pour l'APA, souvenez-vous ! Cette dernière était calculée en fonction des recettes de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) réglée par les retraités eux-mêmes depuis 2013 dans leur impôt sur le revenu (taxe de 0,3%). La secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées indiquait en 2015 que la CASA avait rapporté 710 millions d'euros et devrait permettre la revalorisation de l'APA.

Les départements ont déjà tiré la sonnette d'alarme, considérant que la population bénéficiaire ayant augmenté, il faudrait augmenter le taux de compensation de l'APA par l'état. **Qui paiera ?**

Cela donne quoi ? : Pour les personnes en GIR 1 ou 2, cela représente 1 heure par jour d'accompagnement à domicile et pour les GIR 3 et 4, ce sera une heure par semaine.

Il est considéré que seulement 180 000 personnes en seraient bénéficiaires (24%).

Le droit au répit pour les ayants droits devrait, sur demande auprès des départements, permettre d'obtenir 500 euros par an sans autre précision.

Il sera de notre vigilance de reprendre l'ensemble du projet de loi, considérant que vieillir, c'est certes, se nourrir, se soigner avec des services de proximité mais c'est aussi se cultiver, voyager et pour de très nombreuses retraitées et retraités; il n'y a aucun accès à un mieux-vivre.

Denise De Monte

Portrait

Notre plus ancienne syndiquée a 97 ans.



J'ai rencontré Janine le 15 février 2016 en présence de sa fille Annette, syndiquée elle aussi. Nous sommes installées dans sa maison à Fontaine-Etoupefour, là où elle finira sa carrière. Pour ma visite, elle a préparé ses dernières photos de classe.

Janine est née en septembre 1919, mariée, mère de 4 enfants. Elle passe le concours d'entrée à l'école normale. Cette année là, on ne prend que 15 candidats et Janine est la 1^{ère} sur la liste complémentaire. Comme elle me l'explique, «personne ne se désiste» et elle attendra 1954, à 35 ans que son mari directeur d'école à Rocquancourt la fasse entrer comme remplaçante. «J'ai eu des classes de 42 élèves». Elle s'arrête 9 ans pour élever ses enfants et comme ces années là ne comptent pas pour sa retraite, Janine fera quelques années de plus et prendra sa retraite en 1978. 2 ans avant sa retraite, elle fera un long stage pour apprendre les maths modernes!



Cela fait donc 62 ans que Janine est syndiquée au SNIPEGc/FEN puis au SNUipp/FSU. Elle lit tous les bulletins du syndicat, me dit-elle, pour garder le lien avec la



Janine Troude

profession. Elle lit aussi Ouest France, Le monde, Le canard enchaîné, journaux auxquels elle est abonnée.

C'est une rencontre émouvante, joyeuse, avec un échange de souvenirs dont on pourrait remplir des pages. On joue une partie de Triolet et Janine a gagné!

A ma question : Pourquoi êtes vous toujours syndiquée ? Elle répond :

«Y'a pas d'raison de s'arrêter».

Denise D.M.